

ANNEXE III – avenant n°1 au CPOM LABEL VIE	
Avenant n°1 – CPOM conclu le 21 décembre 2022	
Axe 1 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités	
1.8 - Diminuer les facteurs de risques professionnels par la nomination et la formation de référents manutention en interne (fiche action nouvelle)	
Contexte	<p>Depuis plusieurs années, notre association s’est inscrite dans une démarche de soutien et de prévention auprès des professionnels intervenants à domicile, par la mise en place de formations adaptées aux gestes et postures de manipulation. Malgré ces apprentissages réguliers, ils sont régulièrement confrontés à des situations complexes qui les mettent en difficultés et demandent des réajustements.</p> <p>Cette action régulièrement reconduite par l’association ne suffit pas car les intervenants doivent s’adapter en permanence aux situations et à la dépendance à domicile de plus en plus lourde ;</p> <p>Le but est d’avoir des référents collègues qui puissent être sollicités facilement lors des difficultés rencontrées au quotidien de façon à favoriser leurs résolutions, d’adapter les matériels et faciliter instantanément leurs utilisations.</p> <p>Elle permet l’échange entre pairs, et a pour finalité de leur offrir un mieux-être physique, de développer leur sens de l’analyse, d’initiative et de créativité dans la recherche de solutions</p>
Descriptif de l’action proposée	<p>Nous souhaitons mettre en place cette action qui est un soutien supplémentaire aux IAD dans leurs pratiques professionnelles.</p> <p>L’intérêt ici est d’instaurer une régularité dans les pratiques (à la demande) qui permettra à chaque référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler de façon sécuritaire pour prendre soin de soi, de la personne aidée, de ses collègues. - Savoir se servir des aides techniques afin d’aider la personne de façon sécuritaire tout en prenant soin de soi et des collègues. - Mettre en œuvre des principes fondamentaux d’ergonomie sur les postes de travail lors des interventions à domicile. - Connaître les gestes et postures préventifs et savoir les mettre en œuvre dans les pratiques professionnelles au quotidien. - Utiliser les aides techniques adaptées aux besoins de la personne, pour diminuer la fréquence d’accidents, atténuer la fatigue et améliorer son confort de travail, - Acquérir les bons gestes et les bonnes postures pour toute manipulation de personnes, - Prendre soin de soi dans son activité par l’apport d’exercices de préparation à l’activité, - Réaliser les protocoles des gestes et postures à destination des collègues.

Descriptif de l'action proposée	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir transmettre cet apprentissage aux collègues. - Echanger sur les façons différentes d'aborder certaines situations difficiles, et de trouver des solutions pour les situations complexes. - De prendre du recul par rapport aux comportements particuliers de certains bénéficiaires et certaines situations. - De se positionner dans la relation aux usagers, voir prendre confiance
Calendrier	2024-2025
Estimation du coût Annuel	<p>6 référents à former sur l'ensemble de nos secteurs d'intervention par an</p> <p>Pour 2024</p> <p>Durée de la formation 14 h sur 2 jours</p> <p>Coût de la formation 1 790 €</p> <p>Coût relatif aux salaires et déplacements kms :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cout horaire analytique moyen estimé 20.07€ • Estimation du cout global 84h x 20.07€= 1 685.88€ • Cout des repas : 6 x 2 x 15 € = 180.00€ • Valorisation des kms : moyenne de 40 kms aller-retour/jour Soit 40 x 6 x 2 x 0.40 = 192.00€ <p>Coût total 2024 : 1 790 + 1 685.88 + 180 + 192 = 3 847.88 €</p> <p>Coût total 2025 : à réactualiser par avenant</p>
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluation individuelle portant sur les connaissances effectuées par le formateur • Enquête de satisfaction réalisée par le prestataire • Evaluation de l'évolution des pratiques

LABEL VIE	
Avenant n°1 – CPOM conclu le 21 décembre 2022	
AXE 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	
3.1 – Mettre à la disposition des IAD des véhicules en location (fiche action nouvelle)	
Contexte	<p>Certains territoires, zones rurales, sont difficiles d'accès, ou ont un éloignement conséquent. Les intervenants utilisent leur véhicule personnel, qui leur engendre des frais. Ces difficultés sont à l'origine de surcoûts ; les déplacements plus longs et répétés sont plus onéreux.</p> <p>Nous participons aux travaux initiés par le Conseil départemental de La CREUSE depuis plusieurs années visant à faire de la problématique de la mobilité des aides à domicile, un levier d'attractivité et de fidélisation de nos salariés.</p>
Descriptif de l'action proposée	<p>De manière à proposer aux salariés intervenants, plus particulièrement dans les zones rurales éloignées, ou en cas de panne de leur véhicule personnel, nous demandons une aide au financement de 2 véhicules de service hybride en location.</p> <p>Cette démarche de mutualisation de la négociation de véhicules portée par la MEF23 avec l'appui d'un gestionnaire de flotte partagé avec la Gironde devrait permettre d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une continuité des interventions/pas de suppression d'interventions - Une satisfaction des intervenants
Calendrier	2023-2024-2025
Estimation du coût annuel	<p>Sur la période : frais de location de 2 véhicules au tarif estimé unitaire de 300 euros par mois</p> <p>Soit 7 200 euros par année</p> <p>2024 : participation au financement du poste de gestionnaire de flotte mutualisé : 3 600 €</p> <p>Soit au total : 10 800 €</p>
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Tableau de bord spécifiques à l'utilisation de chaque véhicule ● Questionnaire de satisfaction auprès des utilisateurs ● Evaluation du modèle économique à chaque phase de restitution

LABEL VIE

Avenant n°1 – CPOM conclu le 21 décembre 2024

AXE 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire**3.3 – Expérimenter des solutions de mobilité douce**

Contexte	<p>Les intervenants à domicile utilisent tout au long de l'année leur véhicule personnel qui est indispensable sur nos territoires ruraux éloignés.</p> <p>Ils ont un certain nombre de frais (assurance, maintenance, pneumatiques, carburant, réparations)</p> <p>Nous avons plusieurs salariés en poste qui se déplacent en scooter, et lorsque celui-ci tombe en panne ou est à changer, cela demande un certain temps. Les interventions prévues au planning doivent être réattribuées, certaines supprimées, le contrat de travail du salarié suspendu...</p> <p>Nous avons aussi des candidats au poste d'intervenant à domicile qui n'ont pas de véhicule, et/ou non pas le permis B... Les interventions proposées alors sont limitées par les temps de déplacements à pied ;</p> <p>L'achat d'un véhicule à mobilité douce notamment un scooter électrique en partenariat avec la MEF23 pour une formation, serait une solution acceptable et concrète pour ces intervenantes.</p> <p>Elle permet la continuité de service mais, au-delà de ça, une aide réelle pour éviter la précarité, la démotivation et a pour finalité de leur assurer une autonomie, une dignité.</p>
Descriptif de l'action proposée	<p>L'achat d'un véhicule à mobilité douce notamment un scooter électrique en partenariat avec la MEF23 pour une formation, serait une solution acceptable et concrète pour ces intervenantes.</p> <p>Une panne de leur véhicule, une absence de moyen de locomotion sont des événements anxigènes dans leur vie professionnelle.</p> <p>La proposition de cette solution ajoutée à une formation permet la continuité de service mais, au-delà de ça, une aide réelle pour éviter la précarité, la démotivation et a pour finalité de leur assurer une autonomie, une dignité, une insertion.</p> <p>Une participation à l'achat de ce scooter électrique et à la formation et/ou remise à niveau d'utilisation serait un coup de pouce concret et efficace pour aider à la mobilité des intervenantes à domicile</p>
Calendrier	2024-2025

<p>Estimation du coût annuel</p>	<p>Pour 2024 et 2025</p> <p>Coût d'acquisition d'une trottinette électrique (2025) : 600 €</p> <p>Coût d'acquisition d'un vélo électrique caréné (2024 et 2025) : 2 500 €</p> <p>En plus au titre de 2024</p> <p>Coût d'acquisition d'un scooter électrique = 2 700€</p> <p>Formation initiale avant utilisation par notre partenaire la mef23 pour un coût de 180€</p> <p>Nombre de personnes formées 3 par an</p> <p>Durée de la formation 8 h (en trois fois)</p> <p>Coût de la formation 3 x 180€ = 540€</p> <p>Coût relatif aux salaires et déplacements kms :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût horaire analytique moyen estimé 20.07€ • Estimation du coût global 8h x 3 pers x 20.07€ = 481.68€ • Valorisation des kms : moyenne de 40 kms aller-retour/jour Soit 40kms x 3 personnes x 3 jours x 0.40 = 144.00€ <p>Coût total 2024 : 2700 + 540 + 481.68 + 144 + 2500 = 6 365.68 €</p> <p>Coût total 2025 : 600 € + 2 500 € = 3 100 €</p>
<p>Evaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de bord spécifique à l'utilisation de chaque moyen de locomotion • Enquête de satisfaction - formation

LABEL VIE	
Avenant n°1 – CPOM conclu le 21 décembre 2022	
AXE 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	
3.6 – Accompagner des salariés à l'obtention du BSR (fiche action nouvelle)	
Contexte	<p>De plus en plus souvent, les candidats au poste d'intervenant à domicile n'ont pas de véhicule, et/ou non pas le permis B, pas le BSR...</p> <p>Les interventions prévues au planning doivent être réattribuées, certaines supprimées, le contrat de travail du salarié suspendu...</p>
Descriptif de l'action proposée	<p>L'utilisation de notre véhicule sans permis n'est pas optimisée en raison de la nécessité de disposer du BSR pour certains salariés.</p> <p>Il est donc nécessaire de prendre en charge cette formation pour mettre à disposition le véhicule sans permis. Une réflexion sur l'accompagnement vers l'obtention du permis B sera à étudier ultérieurement.</p>
Calendrier	2024
Estimation du coût annuel	2024 : deux formations BSR à 600 € soit 1 200 €
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salariés ayant passé le BSR, taux de réussite et d'emploi

LABEL VIE	
Avenant n°1 – CPOM conclu le 21 décembre 2022	
AXE 4 : Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées	
4.2 – Déployer une ludothèque à disposition des usagers et de leurs aidants (fiche action nouvelle)	
Contexte	<p>Les intervenants à domicile interviennent chez des usagers différents par leur âge, leur pathologie, leur degré de perte d'autonomie.</p> <p>Elles doivent s'adapter aussi bien aux tâches variées à accomplir qu'à la personnalité de l'utilisateur, à la stimulation intellectuelle et physique.</p> <p>Les usagers domiciliés sur notre territoire, souffrent de l'isolement, de la solitude et du manque d'activité ;</p> <p>Les aidants des personnes accompagnées atteints de pathologies physiques ou cognitives, ont besoin de temps de répit.</p> <p>Les intervenantes sont alors un soutien indispensable pour leur accorder un temps de liberté. Elles sont sollicitées pour assurer une surveillance, un temps de convivialité et/ou de stimulation dans le cadre de ses missions de l'aide à l'aidant et d'accompagnement aux activités ludiques et stimulantes.</p>
Descriptif de l'action proposée	<p>Nous souhaiterions créer une ludothèque mise à disposition des usagers, aidants et intervenantes. Chacun pourrait emprunter des jeux de société adaptés, supports d'activité ludiques, livres audios, lecteur cd/dvd utiles à la mise en place de la convivialité et de la stimulation notamment dans le cadre de nos missions de l'aide à l'aidant, d'accompagnement des activités ludiques.</p> <p>Les intervenantes auraient à disposition un panel d'outils variés et adaptés à chaque situation. Les aidants auraient un moyen d'entretenir la relation avec leur aidés avec une interaction ludique. Les usagers pourraient pratiquer une activité intellectuelle, tout en communiquant avec l'intervenant ou l'aidant. La variété des outils proposés serait indispensable pour toucher le maximum d'emprunteur et susciter la curiosité et l'intérêt.</p>
Calendrier	2024-2025
Estimation du coût annuel	<p>Achats de divers jeux de société adaptés, supports d'activité ludiques, livres audios, lecteur cd/dvd,...</p> <p>Pour 2024 : coût estimé : 1 200 €</p> <p>Pour 2025 : à réactualiser par avenant</p>
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Tableau de bord de suivi des emprunts ● Questionnaire de satisfaction des utilisateurs

Publié sur www.creuse.fr le 17/10/2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241014-CD2024_0081-DE